

Mauti Angelo
34 rue des Romains
51 100 Reims

Par fax au 03 26 49 53 51

Bureau des audiences
TGI de Reims

À L'ATTENTION DE MADAME LA PRESIDENTE CARPRON

Madame la présidente,

ce jour, lundi 19 mai 2014, je me suis rendu au bureau des audiences afin de consulter les dossiers qui ont été renvoyés par votre tribunal à l'audience du 6 juin 2014, dans lesquels je suis partie civile, à l'exceptions d'un.

Je me suis heurté à un refus de la part du vice procureur, Monsieur DE CAIGNY, sous prétexte que les parties ne peuvent pas avoir accès aux dossiers, seuls les avocats auraient cette possibilité.

Pour appuyer son refus, Monsieur DE CAIGNY a prétendu que ces dispositions seraient prévues par l'article R155 du code de procédure pénale.

Ne voulant pas contrarier outre mesure Monsieur DE CAIGNY, et afin d'éviter toute confrontation verbale de toute évidence recherchée par celui-ci, je n'ai pas insisté.

À mon domicile, j'ai pu vérifier la pertinence des propos tenus par Monsieur DE CAIGNY et j'ai constaté, comme je me doutais, que l'article sus cité n'a aucun rapport avec le cas en l'occurrence.

Je ne peux pas imaginer que cette erreur soit due à une méconnaissance du droit de la part de Monsieur DE CAIGNY, ayant assisté souvent à ses remarquables prestations.

Je pense que cette attitude résulte plutôt d'un ressentiment personnel dont je peux m'accommoder sans que cela m'empêche de dormir.

Par contre lorsque le ressentiment personnel d'un magistrat m'empêche d'avoir accès à un droit de justiciable je ne peux pas l'accepter.

Par conséquent, je vous prie de prendre des dispositions pour que mon droit de consulter les dossiers soit respecté.

Je vous informe que je me rendrai demain, mardi 20 mai 2014, au bureau des audiences pour la consultation des dits dossiers, cette consultation n'étant par ailleurs soumise à aucune autorisation préalable.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Fait le 19 mai 2014



Copie à Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel

Date	19.05	Hre	14:58	Type	env.	ID	0326495351	Durée	00:23	Pages Rés.	2	OK
------	-------	-----	-------	------	------	----	------------	-------	-------	------------	---	----

Nom : MAUTI*DIGIANDOMENICO
Tél :

19.05.2014 14:59

Dernière trans.

Angelo MAUTI
34 rue des Romains
51100 Reims

Reims le 21 mai 2014

Cour d'appel de Reims
Secrétariat du premier Président
201 rue des Capucin 51100 Reims

Par fax au 03 26 06 53 83

À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

Je vous faisais parvenir le 19 mai, la copie d'un courrier adressé à Madame CARPRON, présidente des audiences correctionnelles dans lesquelles je suis partie civile, pour lui faire part de la difficulté rencontrée dans ma demande de consultation des dossiers pendants.

Je me suis rendu à nouveau hier, 20 mai, au bureau des audiences conformément à l'indication donnée dans mon courrier, mais je n'ai toujours pas pu consulter les dossiers.

Selon les employées du service, Madame CARPRON n'a donné aucune disposition, et pour cause, elle était absente.

Pourtant est intervenu Monsieur GENTILLINI, greffier en chef du tribunal, lequel sans aucune vergogne, a délibérément menti, prétendant avoir reçu l'ordre du juge pour m'interdire l'accès au dossier.

Lui ayant demandé de me fournir la copie de l'ordre qu'il avait reçu, il a été dans l'incapacité de le faire.

Il semblerait que certains personnels du service public soient recrutés à leur habilité à mentir.

Suite au refus d'accès au dossier, Monsieur GENTILLINI, m'a intimé de sortir du palais, puis a joint Monsieur BELARGENT, procureur de la République, qui a appelé les services de police pour me faire accompagner hors du palais car, je cite, « on en a marre de Monsieur MAUTI ».

Vu ce refus d'accéder à mes dossiers sans motif réel, j'envisage à présent la possibilité que les dossiers aient été pollués, que des éléments aient été retirés, comme il est déjà arrivé dans le passé, dans le seul but de nuire à mes intérêts.

Par conséquent je réitère ma requête auprès de vous, Monsieur le Président, et de Madame CARPRON, afin que les dossiers soient mis à ma disposition.

Je me rendrai au tribunal demain, jeudi 22 mai 2014, pour consulter mes dossiers.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Mauti Angelo
34 rue des Romains
51 100 Reims

Par fax au 03 26 49 53 51

Bureau des audiences
TGI de Reims

À L'ATTENTION DE MADAME LA PRESIDENTE CARPRON

Madame la présidente,

Après consultation des dossiers pendant devant votre juridiction et renvoyés à l'audience du 6 juin 2014, j'ai pu constater sans étonnement que des pièces ne m'ont pas été communiquées.

Dans le dossier N° 13317000050, se trouve un fascicule ou on peut voir l'inscription « Enquête QUO VADIS » dont je n'ai pas eu communication.

Je souhaite avoir une copie des documents se trouvant dans ce fascicule, qu'ils soient mis à ma disposition dans le plus bref délai au bureau d'audience ou je pourrais les retirer après émargement d'un accusé de réception.

Je requiers également que le ou les policiers qui ont enquêté viennent à la barre le 6 juin 2014.

Pour terminer, dans la mesure où je suis le mandataire de Madame DI GIANDOMENICO, je demande à consulter également les dossiers dans lesquels elle est partie civile.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Fait le 23 mai 2014



Copie à Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Reims
0326495351
env. 23.05 10:09
Date Hre Type ID Durée Pages Rés.

Nom : MAUTI*DIGIANDOMENICO
Tél :

23.05.2014 10:10

Dernière trans.